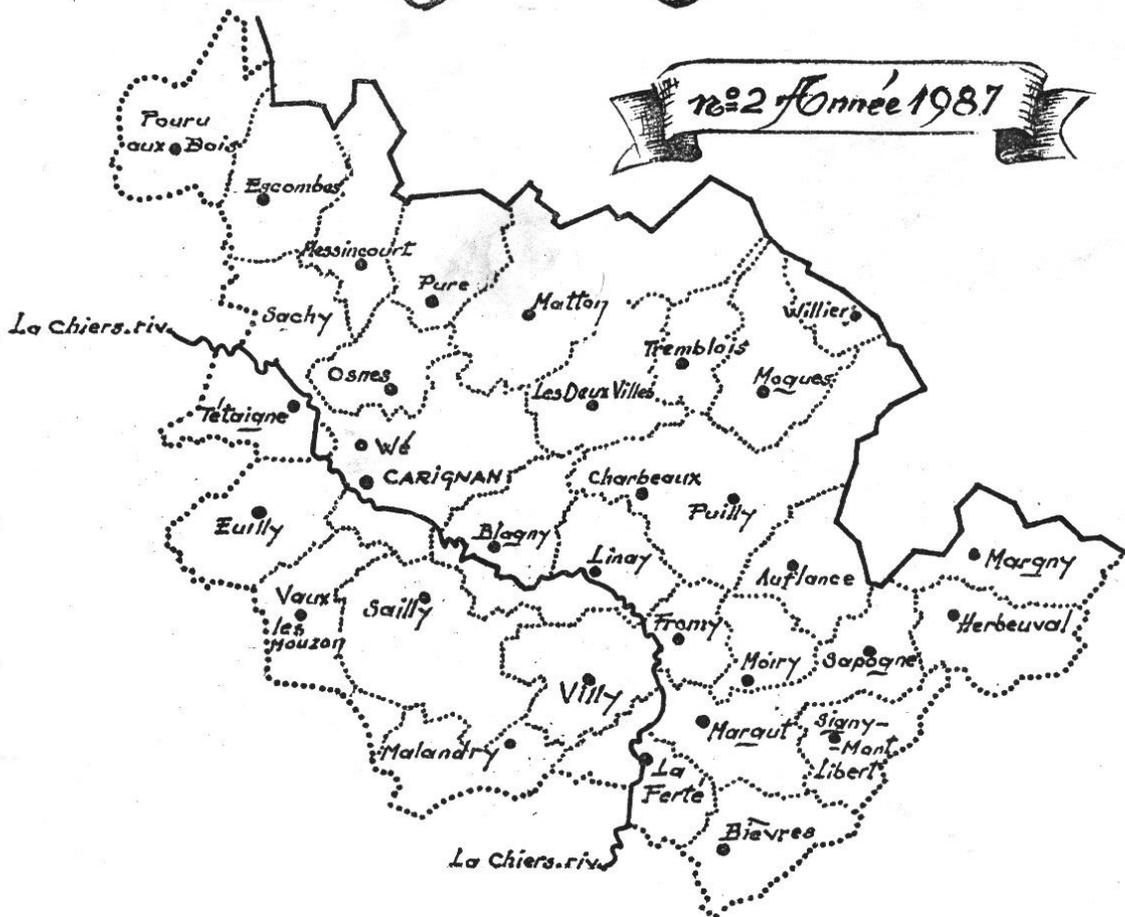


CERCLE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE YVOISIEN.

Le Pays d'Yvois



CARIGNAN. ARDENNES.

FRANCE.

LE MOT DU PRESIDENT

Le premier numéro du "Pays d'Yvois", bulletin du "Cercle historique et artistique yvoisien", est enfin paru en 1985. C'était une revue bien modeste qui a été cependant fort bien accueillie de sorte qu'aujourd'hui, je peux vous présenter son second numéro avec l'espoir que beaucoup d'autres suivront.

L'année 1985 a été faste pour notre association. Deux expositions ont été organisées en mai et en juin. La première, mise sur pied par notre trésorier, Roger PERIGNON, consacrée au quarantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, a connu un succès amplement mérité. Quant à l'exposition archéologique sur les fouilles de Maugré qui s'est tenue au Centre d'Animation Jean Jaurès, elle a également été une réussite malgré sa brièveté.

Le 22 septembre, l'association a participé à la journée "Portes Ouvertes" dans les Monuments Historiques organisée par le Ministère de la Culture. Par un magnifique dimanche ensoleillé, plus de cent soixante personnes ont visité le site de la villa de Maugré où la campagne de fouilles 1985 s'était achevée un mois plus tôt.

Par ailleurs, le projet de musée entre dans sa phase de réalisation et les résultats de dix années de recherches à Maugré seront bientôt présentés dans deux salles du Centre d'Animation.

Plusieurs auteurs ont collaboré à la réalisation du second numéro du présent bulletin. Espérons que d'autres se joindront à eux et que notre revue deviendra bientôt celle de tout le Pays d'Yvois.

Stéphane GABER

LE PERCEMENT DES REMPARTS DE CARIGNAN AU XIX^e SIECLE

A la fin du XVIII^e siècle, les remparts de Carignan qui avaient été reconstruits à partir de 1680 ne jouaient plus aucun rôle militaire et, en 1785, un rapport d'inspection des officiers du Génie avait même constaté qu'ils n'avaient plus qu'une valeur symbolique et que des particuliers avaient converti les fossés en jardins (1). Le 17 novembre 1804, la "place" de Carignan fut officiellement déclassée et un décret impérial du 14 septembre 1810 céda "en toute propriété à la ville de Carignan, les remparts, les terrains qui en dépendent ainsi que les corps de garde". En 1821, l'autorité militaire décida cependant de revenir sur sa décision et inscrivit Carignan au nombre des postes à conserver mais c'était un peu tard. (2)

Dès le début du XIX^e siècle, en l'An X de la République (1802), des habitants de Carignan demandèrent à abattre une partie des remparts, à l'ouest et à l'est, afin de faire passer à travers la ville la route de Sedan à Montmédy laquelle emprunterait une petite rue existante, nommée rue Barliban. En effet, à cette époque la route devait contourner les remparts par le sud, à peu près au niveau de l'actuelle voie ferrée, non loin du moulin. Rappelons qu'à cette date, la ville ne possédait que deux portes : au Nord, celle de Bourgogne, au Sud, celle de France. C'était alors les seuls accès vers l'intérieur de la cité.

Ce projet n'était pas nouveau mais avait déjà été mis sur pied vers 1770. Cependant, les fermiers généraux s'étaient toujours opposés à sa réalisation "pour la raison qu'il leur eût fallu deux postes d'employés de plus pour empêcher la contrebande" (3). Sur ce, la Révolution avait balayé l'Ancien Régime et le 30 Thermidor de l'An X (juillet 1802), le maire de Carignan, Monsieur HABLOT, adresse une nouvelle requête au Ministère de la Guerre. Il était appuyé dans sa démarche par environ cent cinquante concitoyens qui contresignèrent le document. Le premier magistrat de la commune demandait l'autorisation d'ouvrir deux nouvelles portes aux frais de la ville et ce "sous l'inspection des officiers du Corps du Génie". Le maire avait joint un plan à sa demande et précisait que l'agriculture et le commerce ne pourraient que retirer des avantages indéniables de cette opération.

Cependant, tous les habitants de Carignan n'étaient pas favorables à ce projet et nous avons conservé la lettre de protestation qu'ils envoyèrent alors au ministère de la guerre (4). Apparemment, ces protestations émanaient surtout des habitants du faubourg et des

riverains de la Grande Rue, actuelle Rue Hablot, qui craignaient de voir une partie de la circulation leur échapper après ouverture de la nouvelle route. En effet, dans le document, nous lisons : "des spéculateurs en changeant les entrées de cette ville diminuent la valeur des Bâtiments de la Grande Rue, ils dépouillent des habitants de leur commerce ce qui n'est qu'un détail, ils ruinent les Aubergistes qui ont établi à gros frais des hostelleries dans lesdits faubourgs et s'il s'en établit dans la rue Barliban, les chevaux ne manqueront pas d'occasionner des accidents en allant aux abreuvoirs". Les opposants au projet redoutaient également une augmentation des impôts locaux afin de financer des travaux, somme toute assez importants. En outre, "il faudrait pour la perception du droit de passe (transit) une barrière à chaque porte, au lieu que celle établie au faubourg suffit". Les exposants demandaient donc au ministre de s'opposer à l'ouverture des deux nouvelles portes et voulaient une enquête de commodo-incommodo avant toute prise de décision, espérant que ses résultats feraient rejeter "les prétentions de quelques individus guidés par un intérêt particulier" qui déjà se sont permis de jeter les murs à bas, sans que le Génie s'y opposât".

Du côté des autorités militaires, on n'était pas défavorable au projet ainsi que nous pouvons le lire dans une lettre que le Directeur des fortifications de Sedan adressa au Ministre de la Guerre le 6 Frimaire de l'an XI (5) : "Le redressement de la Grande Route est avantageux pour la ville et pour le service public et qu'il est aussi pour l'entretien de la route, désormais plus courte d'environ 200 mètres".

Du point de vue militaire, étant donné que Carignan n'était qu'un poste sans grand intérêt stratégique, l'ouverture des deux nouvelles portes n'apporterait guère de préjudices "car il serait facile de les fermer en cas de besoin ayant ménagé dans le plan proposé des pilastres de chaque côté des profils qui forment des avants corps et feuillures propre à recevoir un encaissement de poutrelles qu'on remplirait de terre". C'est pourquoi le Directeur des fortifications de Sedan demandait au ministre d'accorder aux habitants de Carignan la demande qu'ils sollicitaient, moyennant quelques conditions que nous ignorons car elles figuraient dans un mémoire joint à cette lettre, mémoire que nous n'avons pas conservé.

Il est notoire que ces travaux furent réalisés. Une brèche fut alors ouverte dans les remparts (6). Des pilastres furent également construits, du moins du côté de Sedan, à l'entrée de la

ville et ils apparaissent sur plusieurs cartes postales anciennes mais nous ignorons quand ce percement fut entrepris (7). Avec l'ouverture de cette nouvelle route, la rue Barliban se transforma. A la fin du XIX^e siècle, elle était déjà devenue l'une des plus commerçantes de la ville mais demeurait très étroite et la circulation n'était pas facile au carrefour avec la Grande Rue. La guerre de 1940 détruisit la majeure partie de Carignan et des rues entièrement nouvelles, beaucoup plus larges, furent alors tracées.

Stéphane GABER

Notes :

(1) Voir à ce sujet : S. GABER "Les remparts de Carignan au XIX^e siècle" dans Le Pays Sedannais, n° 8, 1981, PP. 76 - 84.

(2) Ibid.

(3) Ce document appartient à l'association "Tourisme et Loisirs en Yvois". Nous remercions monsieur Jean GLOUTIN de nous l'avoir communiqué et Monsieur Jacques HARBULOT pour nous l'avoir transcrit.

(4) Appartient au même propriétaire que le document cité ci-dessus.

(5) Original en possession de l'auteur. Il a été acheté chez un bouquiniste de Charleville-Mézières.

(6) Du côté de Sedan, des villas (actuelle perception et château Denaiffe) portèrent le nom de "villas de la Brèche".

(7) Sur un fragment de plan daté de juillet 1830, en possession de l'auteur, la route de Sedan à Montmédy contourne toujours les remparts.

LES CAMPAGNES DE FOUILLES 1985 et 1986 A MAUGRE

Les dixième et onzième campagnes de fouilles sur le site de la villa gallo-romaine de Maugré à Carignan ont eu lieu en août 1985 et août 1986. Elles ont été fructueuses mais n'ont pas permis de répondre à toutes les questions que nous nous posions.

Les travaux ont consisté en la poursuite du dégagement des bains froids. Ces recherches ont été difficiles car les structures mises au jour ont été le plus souvent arasées à grande profondeur après récupération des matériaux. Pour la période gallo-romaine, le site a livré un matériel qui s'étend sur quatre siècles mais également du matériel médiéval : deniers tournois en billon, céramique du XIII^e siècle.

Il est difficile d'interpréter les bains froids que nous avons dégagés. La partie haute des bains dont il ne subsiste qu'une partie de la dalle avec quart de rond avaient déjà fait l'objet de sondages en 1976 - 1977. Sous cette dalle, on trouve un remblai constitué de débris de tubuli, d'enduits peints, de matériaux de construction et de vestiges de dalle à quart de rond provenant d'une construction antérieure. Une monnaie d'Aurélien (270-275 après J.C.) trouvée en 1976 avait permis de dater les remaniements de la fin du III^e siècle. Plus en profondeur, au niveau du sol naturel argileux, on rencontre un matériel nettement plus ancien (terra nigra du I^{er} siècle).

Ces bains froids comportaient une piscine (natatio). Nous en avons retrouvé un intéressant fragment dont les parois étaient soigneusement lissées. Il pourrait appartenir au premier état de la villa. Sous le sol de cette piscine a été mis au jour le matériel le plus ancien découvert à Maugré : tessons des toutes premières décennies de notre siècle.

Dans ce secteur, par suite de l'arasement des structures et de la récupération des matériaux, il n'est pas facile de reconstituer ce qui a pu exister. Un second état de la piscine a été retrouvé et ce sondage réalisé en août 1986 a permis d'en découvrir le canal d'évacuation soigneusement appareillé dont le fond est constitué de tegulae. Les monnaies trouvées à l'emplacement des bains froids permettent de dater leur arasement de la seconde moitié du IV^e siècle, à l'époque de la dynastie constantinienne. Une pièce attenante aux bains froids, contiguë au bassin octogonal,

pourrait avoir servi d'apodyterium (vestiaire féminin), ce qui est suggéré par les très nombreuses épingles en os qui y ont été mises au jour. Cette pièce a connu également de profonds bouleversements ainsi que le montre sa stratigraphie et au Moyen Age, sur le remblai, on édifia un mur curviligne en pierres sèches entre lesquelles nous avons retrouvé de la céramique médiévale grise dite d'Andenne (XIII^e siècle).

Par ailleurs, au cours des vacances de la Toussaint 1985, nous avons tenté de récupérer la fragile mosaïque du bassin octogonal. Celle-ci ne l'a été que partiellement et les fragments conservés seront présentés prochainement au Centre d'Animation Jean Jaurès. Après la dépose de cette mosaïque, nous avons nettoyé le bassin. Il a livré un matériel intéressant parmi lequel il faut signaler un fragment de stuc décoré qui provient sans doute d'une corniche.

JOURNEE "PORTES OUVERTES" DU 22 SEPTEMBRE 1985

Sur proposition de la Direction générale des Affaires Culturelles de Champagne- Ardenne et après accord de Monsieur Pelzer, propriétaire du terrain, le site de Maugré a été ouvert au public le dimanche 22 septembre 1985 de 14 à 18 heures. Cette journée, bénéficiant de conditions météorologiques des plus favorables, a connu un plein succès. En effet, malgré une publicité modeste, de 150 à 160 personnes se sont rendues sur les lieux pour une visite guidée et se sont montrées vivement intéressées par les fouilles. Sur place, des panneaux ornés de dessins et de photographies évoquaient l'histoire des recherches. En outre, les monnaies les plus remarquables étaient mises à la disposition du public.



Août 1985, vue générale du site. Au premier plan, vestiges de la piscine froide. A l'arrière plan, le bassin octogonal.



Août 1985, Pièce 7.0. Le mur médiéval reposant sur une couche de remblai. Il prend appui à droite sur un mur romain de la première période.

LES VESTIGES GALLO-ROMAINS TROUVES A CARIGNAN EN 1949

A l'automne dernier, la presse locale a évoqué à maintes reprises l'affaire des vestiges gallo-romains qui avaient été découverts fortuitement au moment des travaux de reconstruction de Carignan en 1949.

Cette affaire complexe qui avait déjà fait couler beaucoup d'encre était au point mort depuis trop longtemps et le cercle décida de s'y intéresser puisque Monsieur le Maire de Carignan tenait à voir revenir le relief de Mercure et les deux chapiteaux corinthiens qui avaient été prêtés pour une exposition à Sedan en 1971 et depuis cette date, les vestiges étaient demeurés sur place. Monsieur René MICHELET, entrepreneur de travaux publics, "inventeur" des objets était disposé à abandonner ses droits contre une indemnité de gardiennage que lui paierait la ville de Carignan.

En plus de ces vestiges bien connus, il en existe d'autres : tambours et bases de colonnes, pierres taillées et sculptées que Monsieur MICHELET conserve à son domicile blagnynois. Tout ce matériel a enfin été cédé à la ville de Carignan après accord des parties concernées. Ils seront présentés au Musée du Centre d'Animation. Nous y reviendrons dans un prochain numéro du "Pays d'Yvois".

LES INDUSTRIES DE L'AULNOIS (I)

par Léon WATELET

"Le Pays d'Yvois" entreprend la publication d'une longue étude de Monsieur Léon WATELET, instituteur retraité, domicilié à Osnes.

Jusqu'en 1939, Monsieur WATELET enseigna à Carignan. Mobilisé, il participa à la campagne de 1940 en tant que lieutenant du 136^e R.I.F. et fut fait prisonnier. A son retour de captivité, il reprit son poste d'enseignant, cette fois à Brévilly jusqu'en 1970. Depuis, il consacre une partie de ses loisirs à des recherches sur les vieilles industries du Pays d'Yvois, plus particulièrement celles qui ont existé sur l'Aulnois. Il s'agit là d'un travail considérable et nous remercions son auteur de nous l'avoir confié.

PLAN SUIVI POUR CETTE ETUDE

I) L'AULNOIS : son coursII) FACTEURS PROPRES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

- 1) La source d'énergie : l'eau
- 2) La source des transformations ; le bois, le charbon de bois
- 3) La proximité de la matière première : sable de fonderie, minerais de fer, bois, tanin, laine
- 4) De grandes facilités d'exploitation
- 5) Une région frontalière
- 6) Des industriels audacieux

III) UNE GRANDE DIVERSITÉ DE FABRIQUES

- 1) Métallurgie
- 2) Meunerie
- 3) Brosserie
- 4) Scieries
- 5) Filatures

IV) MÉTALLURGIE

- 1) La platinerie de Muno
- 2) La Tréfilerie de Pure

- 3) La Vieille Forge d'Osnes
- 4) L'usine d'Osnes-Messempré
- 5) La Fenderie
- 6) La Foulerie
- 7) La Tréfilerie de Carignan
- 8) Bologne
- 9) La Forge d'en Bas
- 10) Longchamps
- 11) La SYVAL
- 12) Fichet-Bauche

V) LA MEUNERIE

- 1) Moulins d'autrefois
- 2) Moulin de Messincourt
- 3) Moulin de Osnes

VI) LES SCIERIES

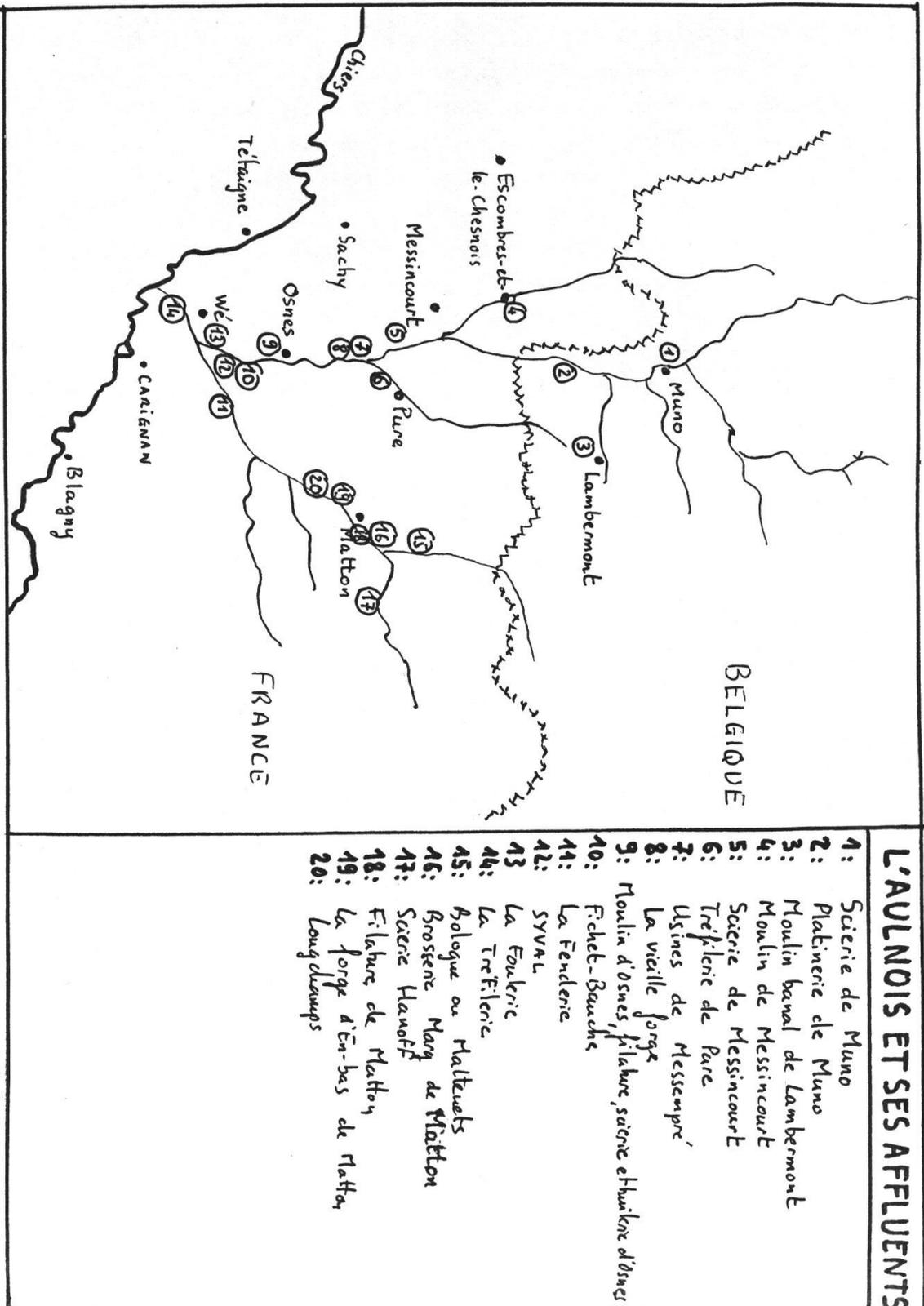
- 1) Scierie de Muno
- 2) Scierie de Messincourt
- 3) Autres scieries

VII) LES FILATURES

- 1) Filature de Matton
- 2) Filature d'Osnes

VIII) BROSSERIE DE MATTON

IX) HUILERIE DE OSNES



I) LE COURS DE L'AULNOIS

L'Aulnois prend sa source en Belgique, dans le bois des Amerois, dépendant de la grande forêt de Bouillon, à une altitude de 430 mètres, et coule d'une façon générale du nord au sud. Sa source n'est pas très éloignée du château des Amerois.

Il passe au pied du magnifique château du comte de Flandre, traverse le bois de Muno, baigne le village du même nom. Dans cette partie de son cours, il s'appelle le ruisseau des Cailloux. Il reçoit de nombreux rus :

- la Goutelle des Cheminaux
- le Ru de Saint Remy ou ruisseau des Tourgeons venant de Sainte-Cécile (grossi par la Goutelle de la Petite Bière, la Goutelle des Vagues)
- le Ru des Canes grossi du Ru de Watrinsart
- le Ru de Lambermont

A sa sortie de Muno, il s'appelle le ruisseau des Trembles. Sa vallée est resserrée dans cette partie de son cours par des collines tantôt agrestes, tantôt couvertes de bois épais et touffus. Le ruisseau entre en France près du lieu-dit "La Réunion des Eaux" et prend le nom de l'Aulnois. Il reçoit la Goutelle ou Ru de Grand Hez.

L'Aulnois, dont la vallée s'élargit, quitte le vieux massif ardennais après avoir reçu le ruisseau de Pure, arrive à Osnes où il se sépare en deux bras, l'un étant canalisé. A son entrée sur le territoire de Carignan, il reçoit le Ruisseau de Matton venant du bois du Banel (ruisseau des Fonds de Saulx), grossi du Ru des Deux- Villes. Il se jette dans la Chiers près de l'ancienne tréfilerie de Carignan. Lors de l'établissement de cette dernière, son cours s'est trouvé raccourci. On a supprimé la grande boucle qu'il faisait jadis avant de se jeter dans la Chiers par un canal d'amener direct. Ce vieux cours subsiste encore et doit être utilisé pour drainer une partie de la prairie à la suite des travaux de remembrement effectués en 1981. A cet endroit, il n'est plus qu'à 163 mètres d'altitude. Il a perdu ainsi 267 mètres de dénivellation, ce qui explique son cours rapide.

Tout le long de son cours, long de 14 à 15 kilomètres, ce sont des barrages, empacements, déversoirs, étangs de retenue d'eau. Son débit est variable suivant la saison. Comme ce ruisseau draine une partie assez conséquente, surtout de massif primaire constitué de roches imperméables, propres à restituer la majeure partie des eaux tombées, jamais l'Aulnois n'a été à sec, même au cours de l'année 1976, mémorable pour

sa sécheresse. Bien sûr, l'été, à l'étiage, le niveau des eaux est relativement faible mais il reste toujours conséquent. Un simple orage lui redonne une vigueur nouvelle, et comme ceux-ci sont fréquents sur la forêt ardennaise, le débit reste suffisant pour alimenter les nombreuses activités se trouvant sur son cours.

L'hiver, il se comporte parfois en vrai torrent. Son niveau monte brutalement et son débit est alors abondant. Quelques jours de pluie ou une fonte rapide de neige amènent aussitôt des crues rapides et brutales. Les problèmes, que ce soit de pollution ou d'inondations, ont causé bien des soucis à nos édiles et cela depuis bien longtemps. Inondations de 1881-1882, de 1913-1914 et surtout de 1925-1926. Le problème s'est reposé une fois de plus récemment en 1982 et 1984.

II) FACTEURS PROPRES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE DU BASSIN DE L'AULNOIS

Bien évidemment, il s'agit des débuts de l'industrie au 19^e siècle. On peut se demander pourquoi de nombreux établissements se sont installés sur l'Aulnois au cours de ce siècle. Cela ne tient pas du hasard. Certaines conditions étaient remplies, favorables à un développement économique.

1) La source d'énergie

L'eau toujours abondante. Certains pionniers de l'industrie dont les noms apparaîtront lors de l'étude de détails, jugeant toute la force du ruisseau arrêtaient leur choix sur lui. Ils créèrent de nombreux étangs, qui tout en régularisant son cours constituaient une réserve d'eau pour l'été. L'eau ne manquant pas, les roues à aubes, largement alimentées se multiplièrent tout au long de son cours.

2) La source de transformation

Le bois, matière première des scieries ou bien transformé en charbon de bois. D'autre part, le bassin drainé par l'Aulnois est couvert en grande partie par la grande et belle forêt ardennaise aux essences diverses : chênes, hêtres, charmes, merisiers, bouleaux etc.

Forêts de Bouillon, de Muno, bois des Amerois, de Remy, de Sainte-Cécile. Et au temps où l'on ne connaissait pas la houille, le pétrole ou l'électricité, le charbon de bois, fourni par nos forêts (de surplus de très bonne qualité) constituait le seul moyen de chauffage des fours ou bas-fourneaux. Ce charbon de bois était aussi utilisé dans les cubilots qui affinaient le fer.

3) La proximité de la matière première

Que ce soit :

- le bois d'œuvre, nous l'avons vu plus haut
- le sable de fonderie. De par sa nature géologique, la périphérie de ce massif primaire donnait un sable de bonne qualité pour la construction de moules, de fonderie, ce sable dans lequel on creuse la forme où le métal en fusion se moulera.
- le minerai de fer fourni localement par des terrains secondaires avoisinant le massif primaire.
- la laine de nos filatures fournie par les troupeaux de moutons, alors nombreux à cette époque.
- le tanin de nos tanneries et fouleries fourni abondamment par nos chênes.

4) De grandes facilités d'exploitation pour l'époque

Par des sentiers commodes et pas très accidentés, permettant un accès relativement aisé jusqu'aux coupes ou aux meules de nos charbonniers.

5) Une région frontière

Elle recueillait l'émigration des Belges, notamment des Liégeois, apportant avec eux des procédés nouveaux, des techniques nouvelles qui enrichirent et renouvelèrent notre fabrication. La région bénéficiait de privilèges douaniers conférés par la survivance des tracés de frontières historiques, il n'y avait guère plus de 150 ans que le Pays d'Yvois était devenu français.

6) Des industriels audacieux

Il conviendrait de mieux connaître leur origine, leurs titres techniques, leur vie mais ils ont été les véritables pionniers de notre essor industriel. Tous avaient un comportement très simple et vivaient avec leurs ouvriers. Lire à ce sujet : "*La maison de Wendel de 1704 à nos jours*" par René SEDILLOT (Riss et Cie Éditeurs, 68 avenue des Champs Elysées, Paris 8^e) que beaucoup d'ouvriers de l'usine d'Osnes ont encore en leur possession.

Grâce à leur énergie, leur ténacité, et il faut bien le dire à leur intelligence, tous ces pionniers qui ont pour nom :

- Servais, Devillé-Bodson, Boutmy pour l'usine d'Osnes
- Presta pour la Tréfilerie de Pure et la platinerie de Muno
- Les frères Liégeois pour l'usine de Bologne à Matton
- Georges Mary pour la broserie de Matton
- Firmin Renault pour la forge de Matton
- Renaud Potier pour la filature de Matton

Tous ont contribué au développement de l'activité industrielle dans tout le bassin drainé par l'Aulnois.

III) UNE GRANDE DIVERSITE DE FABRIQUES

Voilà pourquoi, le cours de l'Aulnois et ses "affluents" bien que n'étant qu'un point minuscule sur une carte de France, allait recevoir :

- des forges
- des fenderies le fer
- des platineries
- des moulins la farine
- des broseries
- des scieries le bois
- des filatures la laine
- des fouleries le cuir, le drap

LA PLATINERIE DE MUNO

SA CREATION

Au début du XIX^e siècle, un Italien, Marie-Josué PRESTA, ouvrier spécialisé en fonderie et métallurgie quitte son Italie natale avec deux autres compagnons et arrive dans les Ardennes. C'est un pionnier. Il recherche un emplacement favorable pour y installer une fabrique. C'est ainsi qu'il achètera un terrain à Pure pour y installer une tréfilerie et un autre plus près de Muno pour y installer une platinerie. A ce sujet, la carte de Cassini établie à la fin du XVIII^e siècle fait mention

d'une roue à aubes avec la notation fenderie. Il semble que Marie-Josué PRESTA se soit porté acquéreur de cette fabrique.

La platinerie comme son nom l'indique fabriquait par martelages répétés des produits plats. On y fabriquait aussi des pointes dites "pointes de Paris". Les bâtiments ont subsisté. Il en reste l'étang, les pales, l'immeuble renfermant l'outillage. La roue à aubes a disparu.

Au cours des ans, la platinerie devint savonnerie, puis scierie (Dacremont). Il y eut même une petite usine électrique fournissant le courant à Muno aux environs de 1905-1910. Arthur Dacremont fut le dernier patron de cette scierie qui fournissait notamment du bois à la broserie Mary de Matton.

LA TREFILERIE-POINTERIE DE PURE

Création identique à la Platinerie de Muno dirigée par Remy Josué PRESTA. A en juger par des photographies d'époque, la fabrique avait une certaine importance. A cet endroit, le ruisseau de Pure formait deux branches enserrant une sorte d'île. Une partie de la fabrique occupait l'emplacement de quelques maisons actuelles de l'autre côté de la route allant dans le village. Il reste encore des traces de l'étang de retenue d'eau. La grande cheminée n'existe plus. Dans cette fabrique, le fil fabriqué était transformé en pointes dites elles aussi pointes de Paris ou en rivets. Par la suite, elle changea de fabrication.

LA VIEILLE FORGE - L'USINE DE MESSEMPRE

La vieille forge ou Macqua

(à rapprocher de Maka, ce lourd martinet à tête de fer, frappant sur l'enclume au rythme de la roue à aubes.)

1) Sa création en 1801. Une implantation difficile.

La vieille forge date du début du XIX^e siècle, exactement du 16 fructidor

an IX (septembre 1801). Ce jour-là, autorisation est donnée par le Préfet des Ardennes, au Sieur Ernest SERVAIS lui permettant d'établir une usine sur le ruisseau d'Osnes, désignée sous le nom de Macqua, ainsi que de se mettre en prospection de terrains nécessaires à cet établissement. Je pense que cette création était loin de convenir à tous les habitants, notamment aux cultivateurs de l'époque, à en juger les démêlés que le Sieur SERVAIS eut avec la commune, et d'après le ton de la lettre de l'abbé Blaise en date du 03-11-1854, (annexe 3).

En effet, le 21 Brumaire an IX (octobre 1801), le citoyen SERVAIS, fabricant demeurant à Douzy, en litige avec la commune d'Osnes, présentait au juge de paix du canton d'Yvois (Carignan) qui l'avait convoqué en conciliation, l'autorisation du citoyen Préfet du département des Ardennes, lui permettant d'établir l'usine qu'on avait commencée sur le ruisseau d'Osnes venant des territoires de Pure, Messincourt, ainsi que de se mettre en prospection des terrains environnants ladite usine, nécessaires à cet établissement.

Le 29 Brumaire an IX, le conseil municipal d'Osnes se réunissait sous la présidence de François RENAUD, maire. Au cours de cette réunion, les citoyens Benoit JACQUEMIN et Georges LAPORTE étaient désignés à transiger avec le citoyen SERVAIS pour régler les indemnités revenant à la commune d'Osnes et pour déterminer les endroits où il était nécessaire d'établir des passages sur le ruisseau et le canal, ainsi que pour faire les échanges convenables (voir délibération du 29 Brumaire an IX, annexe 1).

Le 2 Frimaire an IX (novembre 1801), le notaire, le citoyen Pierre BAVERGNE d'Yvois et les citoyens SERVAIS, JACQUEMIN, LAPORTE se rendaient sur le terrain. Ils s'entendaient sur les emplacements convenables pour établir les ponts et sorties nécessaires pour l'extraction des récoltes, des foins, le passage des troupeaux communaux, et l'estimation des indemnités et des terrains que le citoyen SERVAIS cédaient en échange. L'acte notarié était délivré par le notaire le 6 février an IX (voir délibération du 2 frimaire an IX, annexe 2).

2) Implantation 1801 - 1802

Plan de Prairial, an X (mai-juin 1802).

D'après ce plan, l'usine était constituée par le bâtiment F. Elle comprenait deux roues à aubes situées de part et d'autre. L'eau était amenée sur les augets par deux conduites alimentées par l'étang D.

Une pale de décharge E dérivait le trop plein d'eau dans l'Aulnois en cas de fortes eaux.

L'étang C.D constituait une réserve d'eau utilisée appréciable.

Un canal de fuite H.I conduisait l'eau utilisée de l'usine au ruisseau. Le bâtiment G servait de remise de matériel. D'autres bâtiments furent construits par la suite ainsi que le relève un plan datant de 1906. C'était le plan classique d'une usine à cette époque.

3) L'outillage

La délibération du 2 frimaire an IX fait mention d'une usine désignée par le nom de Macqua et un peu plus loin de "coursières", rigoles qui amènent le métal en fusion dans les moules, mais rien d'autre dans les écrits de l'époque n'indique de quel matériel la Vieille Forge disposait, mais il est raisonnable de penser que comme toutes les forges de cette époque :

Une roue à augets transmettait le mouvement par l'intermédiaire de l'arbre à cames au maka ou macqua, lourd martinet à tête de fer frappant sur l'enclume au rythme de la roue.

La deuxième roue activait la soufflerie aboutissant au fourneau dans lequel on jetait la mine de fer, le charbon de bois et la "castine" (pierre calcaire que l'on mêlait au minerai de fer pour fondre la gangue à une température voisine de 1400°).

A côté, des feux d'affinerie transformaient la fonte en fer gruaux ou lamelleux acheté par les maréchaux des villages pour le soc de charrue ou le fer à cheval ou la croix de cimetière.

Les grosses pièces forgées étaient obtenues grâce au maka entendu de loin par les campagnes.

L'ensemble de l'usine, de l'étang qui l'alimentait, de la maison du maître de forge et des communs, tout cela nichant dans la vallée verdoyante de l'Aulnois, dans le cadre grandiose de la forêt, avait belle allure.

4) Produits fabriqués

Là encore, rien dans les archives ne permet de dire d'une façon exacte ce que l'on y fabriquait. A l'image des forges voisines, ce devait être en dehors des produits cités plus haut des pioches, des pelles, des enclumes, marteaux, massettes, socs de charrue ou métal permettant d'en faire.

5) La fin de la vieille forge

Peu de temps après sa création, Servais dut s'associer au citoyen Devillé-Bodson, négociant demeurant à Bazeilles dont le nom figure dans un document du 20 pluviôse an X (annexe 4), probablement pour s'étendre et créer plus au nord une autre usine. En 1805, en effet, le 13 brumaire an XIII (octobre-novembre), il achetait un terrain pour s'agrandir pour la somme de 500 francs. Ces dits 500 francs étant destinés à racheter une cloche à la paroisse pour remplacer celle prise au cours de la Révolution (voir note du 13 brumaire an XIII, annexe 6).

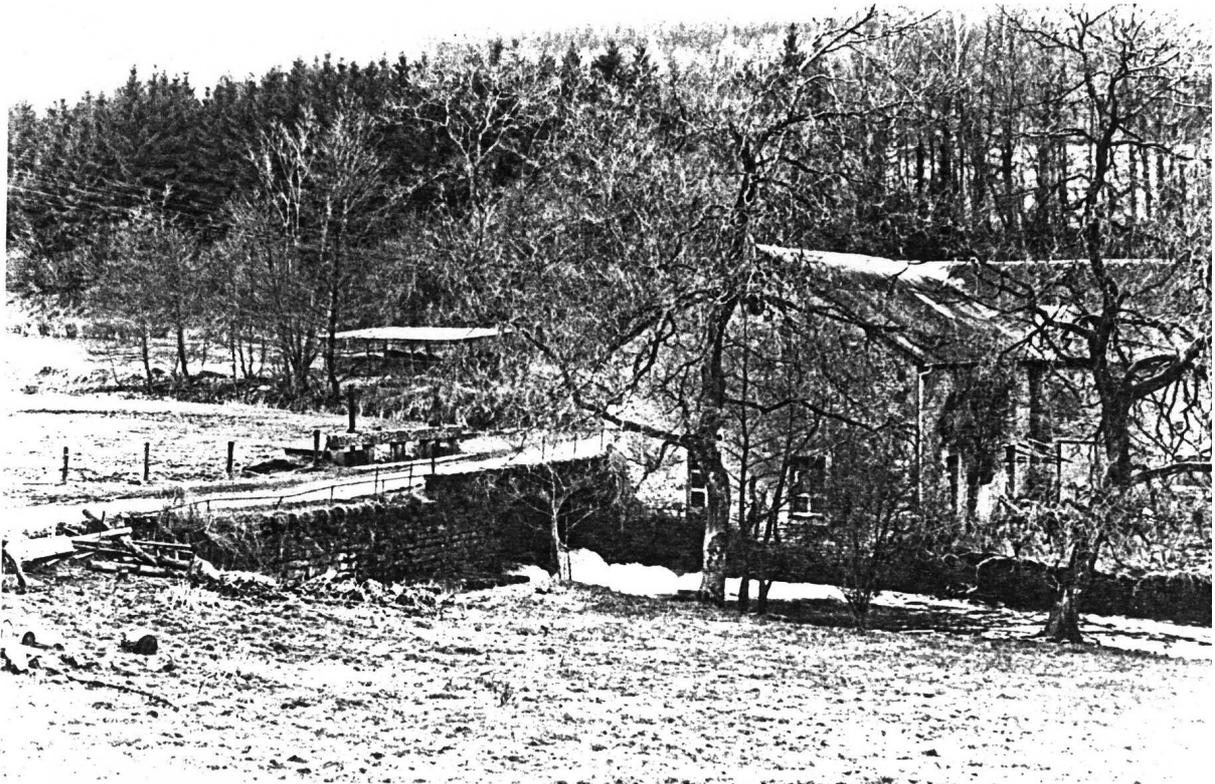
L'idée de Servais-Deville-Bodson était bien de fonder une nouvelle usine mais pour cela, il fallait créer un nouveau canal, créer un chemin permettant le passage des voitures assurant le ravitaillement en combustibles et matières premières ou à la livraison des produits fabriqués (voir délibération du 20 pluviôse an X annexe 4 et échanges de terrains, voir délibération du 14 nivose an X (décembre 1802), annexe 5).

Ces documents font ressortir de nouvelles difficultés entre l'usine et la commune. En 1823, la vieille forge continuait toujours son activité à côté du laminoir maintenant créé ainsi qu'il ressort d'une note :

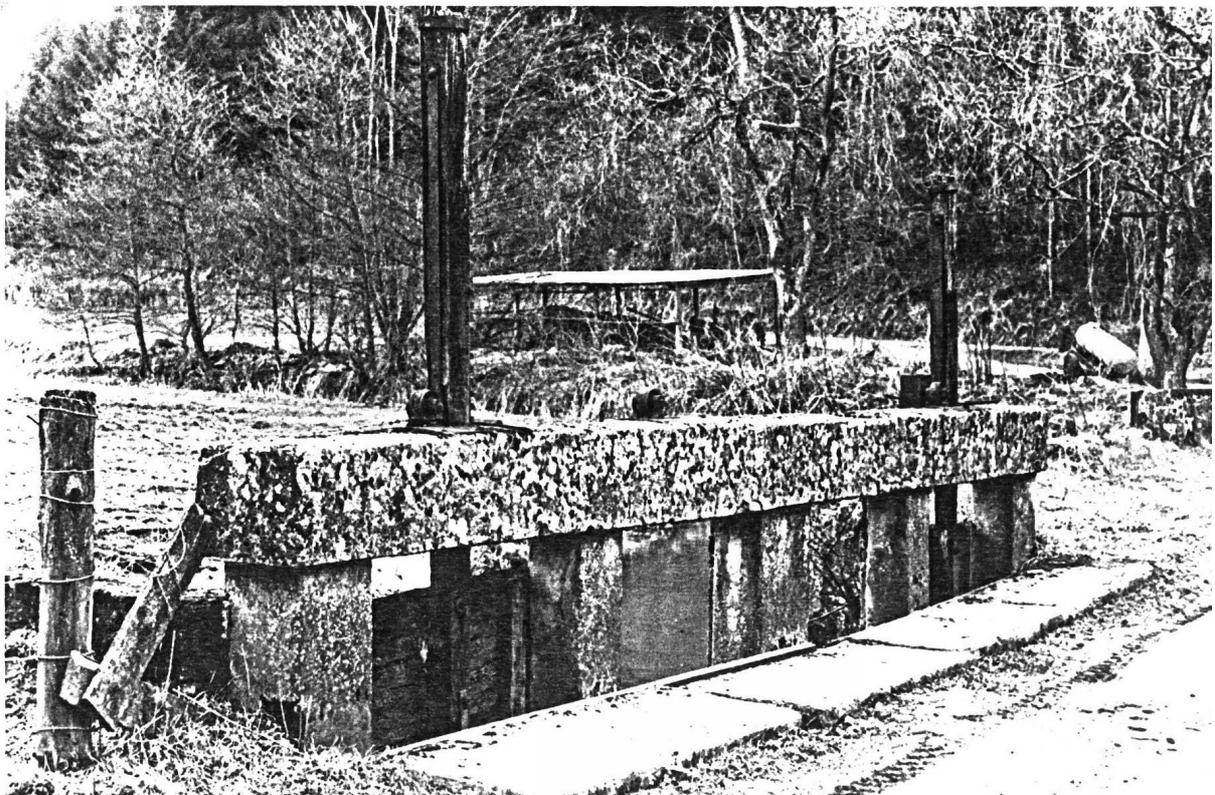
"Les usines de Monsieur Devillé (le nom de Servais n'y figure pas) composées d'une forge et d'un laminoir ont été évaluées à un revenu de 1050 francs" (état d'imposition de 1823). Par la suite, on ne parlera plus de la vieille forge.

6) Les vestiges actuels de la vieille forge

L'usine et le bâtiment de stockage sont maintenant des maisons d'habitation. Il ne reste aucune trace des roues à aubes. L'étang est maintenant asséché et couvert d'une végétation où dominent les aulnes et les saules. Quelques traces montrent encore l'emplacement des pales de retenues d'eau.



La platinerie de Muno. Etat actuel.



Les vannes de la platinerie de Muno.



Vestiges de la tréfilerie pointerie de Pure



Vestiges de la tréfilerie pointerie de Pure

Transcription d'un document conservé aux Archives Nationales -cote Q' 36- et relatif au droit des habitants de La Ferté sur le bois de la Riotte ou de La Ferté.

Il s'agit en fait d'un mémoire sans doute destiné à deux négociateurs désignés par le Roi d'Espagne pour discuter avec les représentants du Roi de France.

Le document n'est pas daté mais tout permet de le situer dans la période 1584 - 1590.

« Escript pour demonstrier quel droict Sa Majesté ait au bois de la Fertet et les mannans illecq.

Il y a encoires ung aultre different et debat a vuider d'entre les officiers de Sa Majesté a Luxembourg et les mannans et habitans de la Prevosté de la Fertet d'une part, et les officiers de Mouson joint Messire Marin Gorgias, concernant les entreprinses, nouveillitez, et œuvres de faict depuis nagerres commis par les dictz officiers et ledict Messire Marin Gorgias sur lesdictz officiers et mannans habitans dudict Fertet au bois de La Fertet appartenant en vraye propriété et en toute souveraineté a sa Majesté, comme Duc de Luxembourg et Conte de Chiny, que ceulx de Mouson joint ledit Gorgias rendent paine de faire persuader que ce bois s'appelle de la Riotte.

Et pour esclarcir et elucider le droict de Sadicte Majesté qu'elle ait audict bois de La Fertet, il se trouve par informations et enquestres tenues par le Procureur general moderne de ceans, par charge, ordonnance et commission du Conseil, de plusieurs tesmoingz neuctres estrangiers et voisins ausdict de la Fertet, n'aians espoir gaing, prouffict ou perte par la decision dudict different, que ledict bois est indubitablement sans aucune controverisie tenu et réputé par temps immorial pour bois de la Fertet et non la Riotte, appartenant, comme dict est, en vraye propriété et en toute haulteux et souveraineté a Sa Majesté, Duc de Luxembourg et Conte de Chiny ; auquel les officiers de Mouson, et moings ung Messire Marin Gorgias, n'ont aucuns droict ny a cognaistre, seullement Sa Majesté ; saulf ausdictz de La Fertet leurs aysances. Ledict bois, borné de xirj marcques esleveez de terres faisons les separations dudict

bois de La Fertet a la main dextre contre les bois de Blanchampaigne, appartenans a l'abbaye et convent d'Orval, passant oultre le lieu appellé La Femme Morte, et jusques aux Sarts inclusivement, de tel et semblable motz ou nom il a pleu a feu de tres heureuse memoire Jehan, Roy de Boheme, Conte de Luxembourg, nommer et appeller ledit bois en accordant et octroiant entre aultres choses, a Thiry de la Mouilly, escuier, et ses hoirs ou aultres qui tiendront et possederont le moullin bannal de la Fertet, bois pour cuire au fournaile qu'il pourront prendre en son bois de La Fertet, que l'on dict Bellonchampaigne, comme appert par une copie de l'an Xiiij xliij, le iiij è jour du mois de fevrier.

Semblablement par aultre lettre signé Faber de l'an xiiij xliij du sabmedy vj è du mois d'apvril, en accordant par ledict feu Jehan Roy de Boheme ausdictz de la Fertet entre aultres choses perpetuellement et pour tousiours mais leurs aisances en son bois, use de ses mots qu'on dict le bois de La Fertet, scis entre le bois de Villi et maison de Bellonchampaigne. Comme aussy du semblable nom est appellé ledict bois de La Fertet par Huilbart, sire Daultel et de Sterpigny, Seneschal de la Duché de Luxembourg aiant charge et commission de par Monseigneur le Marquis Joist, marquis et sirez de Moravie, Duc de Luxembourg et Conte de Chiny, de confirmer et ratiffier les chartes accordez ausdictz de La Fertet par ledict feu Roy de Beheigne ; comme de ce appert par coppie d'un vidimus du xè de janvier xiiij xliij.

Item pareillement se treuve par les meismes depositions des temoings que Sa Majesté est en bonne et paisible possession et saisine, et a droict de chascun an creer par son officier audict bois de La Fertet ung forestier ; comme aussy sont en possession les bourgeois dudict Fertet, mannans et habitans illecq, de creer et eslir un forestier de leur costet chascun an ; combien que depuis asscouvoir le iiij è jour de juing 1580, le lieutenant Gouverneur de Mouson, par lettres closes, auroit requis affin que ung forestier fut commis de part et d'aultre pour la garde dudict bois de La Fertet ; ce que luy a esté reffusé affin de point depossessioner Sadicte Majeste de ses anciens droictz de jurisdiction et souveraineté qu'elle ait audict bois de La Fertet, et de point frauder ny fruster les poeuvres mannans et bourgeois de La Fertet et Villi de leurdict droict de creer de leur costet chascun an ung forestier, et d'estre privé du droict d'aysance, et de pouvoir chasser leurs porcqs a la paiscon (I) ; dont ilz sont en possession par tout temps, comme par lesdictes informations

appert, et au veu et sceu desdictz de Mouson. Lesquelz forestiers par le mesme temps ont gaigé tous mesuans et forfaitiers audict bois, comme ceulx de Vaulx, Mollin et aultres mannans des villaiges circonvoisins, et ont payé l'amende a l'officier. Et sy ceulx de Mouson ont commis aultrefois forestiers audict bois et receu les amendes, ce a esté en temps de guerre et d'hostilité et que les Français tenoient et occupaient Lacdicte Fertet et l'entier Prevosté d'Ivoix et Conté de CHINY, comme il appert par lesdictes informations. Item et ceulx quy ont païé lesdictes amendes sont esté entre aultres ung nommé Henry le Liègeois dudict Vaulx, et Josse le Liègeois, Thiry Evrard, Thevenin Guillaume Husson, Husson Anthoine, le censier de la cense de Voir Montaigne, Pierre Harrarres et pluissieurs aultres, tous bourgeois de Vaulx.

Meismes pourtant plus monstrer en particulier les actes possessoirs, il se trouvera que ung petit Jehan Lambert, Maieur de Vaulx entre Ivoix et Mouson, terre par indivis entre les deux Majestez Catholicque et très Chrestienne, ait confessé et déposé par serment que aultres fois il ait achepté avecq aultres dudict Vaulx, asscouvoir Messire Jacques Happart, Curé dudict Vaulx, Remi Pierson, Jehan le Sart, Josse le Liègeois, Jehan Maulgrey et aultres jusques xij a xiiij , au bois de Lafferté certains quantité de mort bois pour leur affouaige dudict Prevost et bourgeois de la Fertet, et payé le pris et marchié fait, comme par la deposition du deuxiesme des V tesmoins des premieres informations dudict Procureur general, et partie d'icelluy mort bois ont lesdict achapteurs distribué et revendus publiquement, au veu et sceu d'un chascun et qui ont voulu veoir et scouvoir, au lieu de Mouson sans aucun destourbier ou empeschement des Gouverneurs ou aultres officiers dudict Mouson, comme aussy a Amblemont et Mollin, villaiges circonsvoisins audict bois de la Fertet ; tellement qu'il ne fault mectre en doute que ledict bois appartient a aultre en vray propriété et souveraineté que a Sa Majesté, et ausdictz bourgeois leurs aisance.

Item et pour de tant plus esclarchir le droict, haulteur, jurisdiction et souveraineté que Sa Majesté ait audict bois de La Fertet, il se trouvera par deposition de plusieurs anciens tesmoins que, depuis lxx a lxxx ans, ung Pierre Larraigne meurdrit audict bois de La Fertet une jeusne garse au meisme lieu que l'on dict La Femme Morte, laquelle il avoit amené avecq luy de France, l'ayant entretenu quant a sa femme estant marié. A raison duquel meurtre, feuz lhors vivant Martin de Sallagran, Prevost d'Ivoix, estant de ce adverty par ung des censiers de Blanchampaigne, le fit poursuivre ; et estant prisonnier audict Ivoix, il luy fit faire son procès ; et

finablement fut executé par l'espée, et son corps mis sur une roue au Monthillieu prez d'Ivoix. Comme aussy il se trouve que apres ledict meurdre commis et le corps mort enterré a Villi, Prevosté d'Ivoix, Tevigni de Villy et Maulgrey de Saily, tous deux charpentiers dudict Villi, assisté de Jehan Lambotin de Vaulx, aussy charpentier de son mestier, lesdictz charpentiers ont porté et planté ou que ladicte garse fut meurdrie (que l'on appelle le lieu de La Femme Morte) la croix de bois que est encoire pour le jourd'huy dressé, et que l'on tient pour marcque faisant la separation dudict bois de La Fertet contre Blanchampaigne, comme appert par le iij è tesmoings des premieres informations et aultres depositions des tesmoings productz pour la seconde information. D'aultre part, se trouvera que aux dernieres guerres que les Français tiendrent Ivoix et La Fertet, advient que ung Jehan de Cousy (estant commis par ceux de France au Chasteau de La Fertet) avait vendu des bois hors le bois de la Fertet ; par quoy proces se meult d'entre les mannans et habitans dudict Fertet comme complaignans d'une part, contre ledict Jehan Cousy par devant Gouverneur d'Ivoix qui s'appelloit le sire de Hairrecourt, qui tenoit Ivoix de par le Roy de France, pardevant lequel sy avant fut procede que ledict de Cousy fut par ledict Gouverneur et Justice dudict Ivoix condempné et deffendu de plus couper ny abbattre bois audict La Fertet.

Par ou apport a souffisamment que sans aulcune controversie ou dispute, le droict, haulteur et souveraineté dudict bois de La Fertet ait appartenu et appartient nuement a Sa Majesté, et ausdict bourgeois droict d'aisance pour affouaige maisonnaige en vertu de leurs chartes, et qu'ilz ont droict de chasser leurs sourres et porcques a la paison audict bois sans aulcun contredict ou empeschement quelconque, ou veu et sceu de tous ceulx qui ont vouluz scavoir et veoir, meismes de ceulx de Mouson et Messire Marin Gorgias.

Et soit que ledict bois de La Fertet ait parci devant esté nommé ou a present par aulcuns le bois de la Riotte ou le bois de Blanchampaigne, en tous evens le Roy nostre sire en est demeuré haultain et souverain. Ce que se peult demonstrier hors le contant de pluissieurs lettres. En premier lieu d'une commençant : " In nomine sancte et individue Trinitatis Ego Ludovicus dei gratia Cornes de Chisnei Notum facio etc... " par laquelle lettre ledict Conte de Chini declaire que la donation faicte aux religieux d'Orval par ses hommes Cons de Viller, Simon de La Fertet et Lambert de Staule de certain fond avecq ses appartenances scis au bois ou forest de Bellochampaigne

commençant d'en hault de la montaigne jusques en bas a leurs terres labourez, asscavoir du lieu vulgairement appellé Troux de Vaulx jusques au dernier des terres cultivé de ceulx de Mallendry, que ledict don ne se pouvoit (faire) juridiquement sans le .gré et consentement de leur seigneur feodal ; parquoy ledict Conte de Chini, du consentement advou de sa femme Sophie et ses enfans, de sa mère et de son frere Théodorich, aurait donné ledict fond entierement a tousiours mais audictz d'Orval ; ladicte lettre datée de l'an xi c iiij xx. Item par une aultre copie commenceant :

"In nomine sancte et individue Trinitatis Ego Lodvitus Lodvici filius Comes de Chisnes Notum facio etc...", par laquelle se peult monstrer qu'estant question et debat esmeu d'entre les freres et convent d'orval d'une part (et) Henry, seigneur de La Fertet, sur la possession du bois de Bellochampaigne, lesdictes parties collitigantes se sont compromis sur certaines arbitres qui en ouvroient rendu leur laudun et recognu icelluy pardevant ledict Conte de Loys de Chiny au lieu de Blangny en la Prevoste d'Ivoix.

Item l'an xij c iiij xx xiiij, estant aultre debat et question esmeu d'entre Jehan et Perin de La Fertet, escuiers, freres, fils de Lendemarc d'une part, et les religieux, abbé et convent d'Orval d'aultre, et ce a raison du doict d'aisance que predendoient avoir lesdictz d'Orval au bois appellé de Riotte, Loys, Conte de Chiny, comme leur seigneur, et sa Court et hommes pour ce estably, en auroient prins la recognoissance : et finalement esté convenu que les dictz abbé et convent par eulx et leurs gens doibvent avoir a tousiours mais leurs aisances par tout lesdictz bois.

Tellement qu'il ne reste en cest endroit aultre instance a faire, sinon que Sa Majesté esdictz actes possessoires soit generalmente gardé et maintenu en telle possession comme elle estait avant l'ouverture de la guerre contre la France advenue en l'an xc lj.

Et l'on n'a veu ny oy oncques que auparavant que ledict Messire Marin Gorgias avoit en l'an xv c lxvij fait tel eschange et contreschange avecq Thiry et Jehan Robert, frères demourans a Marlune a la Conté de Chini, sans le sceu et adveu de Sadicte Majesté, souverain des lieux eschangé, ne peult partant a icelle prejudicier, ny aussu aux privileges et chartes accordez ausdictz de La Fertet operer prejudice, que ceulx de Mouson ou aultres aient audict bois de La Fertet plendu ou clamé aulcun droict ou action.

Au moyen de quoy lesdictz officiers de Mouson, dedens ledict bois de La Fertet appartenant, comme dit est, au Roy nostre sire, et illesq prendre cincq chevaux d'ung chariot appartenans au Maire de La Fertet ; qui sont actes de guerre et d'hostilité.

Que ledict Messire Marin Gorgias, continuant en ses entreprises sur et dedens ledict de La Fertet, haulteur et souveraineté de Sa Majesté, se serait avancé par ung mardy xxiiij è de may 1580, mis en embuscade dedens une carriere entre La Fertet et Malendri, aiant le nombre de six harquebousiers, et illecq prins cincq chevaux appartenans a ung bourgeois dudict de La Fertet, et emmené a sa maison avecq ung soldat du regiment de Monseigneur Verdugo.

Que s'augmentant l'audace dudict Gorgias de jour a aultre, se seroit icelluy Gorgias avancé accompagné de dix a douze harquebousiers français, sans trayen ny ordre de justice, au mois d'aoust 1579, voler, prendre, et emener prisonnier a Mouson Jehan des Champs, escuier, seigneur de Malgré et de Villers devant Orval, vassal de Sa Majesté et Prevost de La Fertet ; et illecq loingtemps detenu arresté en prison bien faseuge ; et ce audict bois de La Fertet, souveraineté du Roy nostre sire ; et compossé avant son esclargissement a grande et excessive somme de deniers, quant et ses chevaux chariottz et serviteurs.

Sans aultres infinis entreprises et nouvellitez que ledict Gorgias n'a cesse de molester et endommaiger sue les haulteurs et souveraineté de Sadicte Majesté et les mannans habitans et communaulté de La Fertet, et les fait composer sans aulcun chastoy. Comme aussy s'est contre tous droictz ingéré clamdestinement a borner ledict bois de La Fertet, comme bon luy a semblé.

Jacques MIART Année 1985

De larges extraits de ce document ont été publiés dans la revue " Le Pays Sedanais " 1985.